Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL MARCEL HASCOET

20 QUAI DU CDT-MALBERT
B.P. 19
29265 BREST CEDEX

V/REF :
N/REF : 62 B 22 / 2008-A-2651

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 18/09/2008,

Rapport du commissaire à la transformation du 17/09/2008
- Transformation en Société par actions simplifiée

Concernant la société

SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON
Société anonyme
le Raden
29860 Plouvien

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2651 le 18/09/2008

R.C.S. BREST 636 220 220 (62 B 22)

Fait à BREST le 18/09/2008,

Le Greffier

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST
(Finistère)

SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON
S.I.L.L.
S.A. au capital de 12 101 250 €
Siège social : Le Raden
Route de Tariec

29860 PLOUVIEN

R.C.S. BREST 636 220 220

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME SILL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire
du 30 septembre 2008

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes
Boulevard Saint Martin
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

Jean Paul MARREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes
10 Rue Nicéphore Niepce
29200 BREST

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes
Boulevard Saint Martin
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

Jean Paul MARREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes
10 Rue Nicéphore Niepce
29200 BREST

S.A. SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON
Le Raden
Route de Tariec

29860 PLOUVIEN

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société S.A. SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON « SILL », et en application des dispositions des articles L 224-3 et L 225-244 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission.

Ces travaux requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date du présent rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la SOCIETE INDUSTRIELLE DU LEON est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a stipulation d'aucun avantage particulier.

Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS et à BREST,

Le 17 septembre 2008.

Les Commissaires aux Comptes,

André TANGUY,
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes

Jean Paul MARREC,
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes